



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro.13/5
3 août 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

TREIZIEME REUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE
Colombo, 16-19 octobre 2001
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF
A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE :
BUDGET APPROUVE POUR 2001 ET PROJETS DE BUDGET POUR 2002 ET 2003**

Note du Secrétariat

1. Le budget approuvé pour 2001 et les projets de budget pour 2002 et 2003 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont communiqués ci-joint par le secrétariat.
2. Les révisions proposées concernant certains postes budgétaires pour 2002 font l'objet de notes explicatives jointes au budget. Le projet de budget pour 2002 devra être financé par les contributions des Parties, conformément au paragraphe 4 des règles de gestion du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. Un montant de 675 000 dollars sera prélevé sur le solde non dépensé, conformément au paragraphe 5 de la décision XI/21 de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, de sorte que les contributions à verser par les Parties en 2002 seront réduites d'un même montant. Pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des décisions des Réunions des Parties, le secrétariat propose d'utiliser sur deux ans (2002 et 2003) le solde non dépensé pour l'an 2000, sans demander de contributions additionnelles des Parties.
3. Des explications sur les montants indiqués pour 2003 figurent également dans les notes jointes au budget. Il a été tenu compte du paragraphe 6 de la décision XI/21 de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal dans le calcul des contributions demandées aux Parties pour 2003.
4. Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent document sont en dollars des Etats-Unis.

* UNEP/OzL.Pro.13/1

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT
LA COUCHE D'OZONE

Budget approuvé pour 2001 et projets de budget pour 2002 et 2003

		m/t	2001 (\$)	m/t	2002 (\$)	m/t	2003 (\$)
10	ELEMENT PERSONNEL DE PROJET						
<i>1100</i>	<i>Personnel de projet</i>						
	1101 Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne (CV))	6	104 726	6	104 726	6	107 868
	1102 Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	167 293	12	167 293	12	172 312
	1103 Juriste hors classe (P-5)	12	144 142	12	144 142	12	148 466
	1104 Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	87 897	6	90 534	6	93 250
	1105 Fonctionnaire d'administration (P-4) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
	1106 Spécialiste des systèmes informatiques	<u>6</u>	51 210	<u>12</u>	105 520	<u>12</u>	108 686
<i>1199</i>	<i>Total partiel</i>		<i>555 268</i>		<i>612 215</i>		<i>630 581</i>
<i>1200</i>	<i>Consultants</i>						
	1201 Assistance à la communication et à l'analyse des données et à la promotion du Protocole		20 000		160 000		50 000
<i>1299</i>	<i>Total partiel</i>		<i>20 000</i>		<i>160 000</i>		<i>50 000</i>
<i>1300</i>	<i>Appui administratif</i>						

		m/t	2001 (\$)	m/t	2002 (\$)	m/t	2003 (\$)
1301	Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	10 742	6	11 279	6	11 843
1302	Assistant personnel (G-6)	12	18 091	12	18 996	12	19 945
1303	Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)		0		0		0
1304	Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	9 611	6	10 092	6	10 596
1305	Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	9 611	6	10 092	6	10 596
1306	Commis aux documents (G-4)	12	9 040	12	9 492	12	9 967
1307	Assistant informaticien (G-6)	12	19 210	12	20 171	12	21 179
1308	Assistant de programme (fonds) (G-6) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
1309	Assistant (logistique) (G-3) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
1320	Assistance temporaire		6 781		8 815		9 256
1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		546 325		390 000		410 500
1322	Réunions préparatoires et Réunions des Parties (conjointement avec la CV tous les trois ans - s'applique à l'année 2002)		532 877		300 937		500 000
1323	Réunions des groupes d'évaluation		73 226		91 533		73 226
1324	Réunions du Bureau		44 147		40 000		44 000
1325	Réunions du Comité d'application		29 069		30 000		30 000
1326	Réunions consultatives informelles au titre du Protocole de Montréal		11 839		20 000		10 000
1399	<i>Total partiel</i>		<i>1 320 569</i>		<i>961 405</i>		<i>1 161 108</i>
1600	<i>Voyages en mission</i>						

		m/t	2001 (\$)	m/t	2002 (\$)	m/t	2003 (\$)
	1601		133 000		152 950		150 000
	1602		21 535		15 000		15 000
1699	<i>Total partiel</i>		154 535		167 950		165 000
1999	TOTAL DE L'ELEMENT		2 050 372		1 901 570		2 006 690
30 ELEMENT REUNIONS/PARTICIPATION							
3300	<i>Appui à la participation</i>						
	3301		450 000		600 000		400 000
	3302		350 000		350 000		350 000
	3303		300 000		300 000		300 000
	3304		32 298		35 000		35 000
	3305		64 605		85 000		72 000
	3306		0		120 000		0
3399	<i>Total partiel</i>		1 196 903		1 490 000		1 157 000
3999	TOTAL DE L'ELEMENT		1 196 903		1 490 000		1 157 000
40 ELEMENT MATERIEL ET LOCAUX							
4100	<i>Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)</i>						
	4101		22 752		23 890		25 084
4199	<i>Total partiel</i>		22 752		23 890		25 084
4200	<i>Matériel non consommable</i>						
	4201		5 381		5 000		5 000

		m/t	2001 (\$)	m/t	2002 (\$)	m/t	2003 (\$)
	4202		3 229		6 000		3 200
	4203		6 068		6 000		6 000
	4204		0		0		0
4299	<i>Total partiel</i>		14 678		17 000		14 200
4300	<i>Locaux</i>						
	4301		33 912		25 000		26 250
4399	<i>Total partiel</i>		33 912		25 000		26 250
4999	TOTAL DE L'ELEMENT		71 342		65 890		65 534
50	ELEMENT DIVERS						
5100	<i>Utilisation et entretien du matériel</i>						
	5101		13 561		14 239		14 951
5199	<i>Total partiel</i>		13 561		14 239		14 951
5200	<i>Frais d'établissement des rapports</i>						
	5201		64 606		64 606		64 000
	5202		32 298		66 000		35 000
	5203		16 013		10 000		5 000
5299	<i>Total partiel</i>		112 917		140 606		104 000
5300	<i>Divers</i>						

		m/t	2001 (\$)	m/t	2002 (\$)	m/t	2003 (\$)
	5301		70 760		40 000		35 000
	5302		71 506		80 000		70 000
	5303		11 031		13 237		13 899
	5304		10 000		5 000		5 000
5399	<i>Total partiel</i>		163 297		138 237		123 899
5400	<i>Représentation</i>						
	5401		19 383		9 000		14 000
5499	<i>Total partiel</i>		19 383		9 000		14 000
5999	TOTAL DE L'ELEMENT		309 158		302 082		256 850
99	TOTAL DES COUTS DIRECTS DES PROJETS		3 627 775		3 759 542		3 486 074
	<i>Dépenses d'appui au programme (13%)</i>		471 610		488 739		453 189
	TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)		4 099 385		4 248 281		3 939 263
	<i>Ecart par rapport au budget approuvé de 3 679 679 dollars pour 2001</i>		419 706				
	<i>Contribution de la réserve *</i>		1 094 706		675 000		675 000
	<i>Contributions des ressources du secrétariat/Solde non dépensé pour 2000**</i>		0		560 000		430 869
	<i>Total partiel (Contribution de la réserve et ressources du secrétariat)</i>				1 235 000		1 105 869
	<i>Contribution des Parties ***</i>		3 004 679		3 013 281		2 833 394

* *La contribution de la réserve pour 2001 est conforme au paragraphe 5 de la décision XI/21 de la onzième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, lequel prévoit de faire «en sorte que les contributions à verser par les Parties pour l'an 2001 s'élèvent à 3 004 679 dollars». La contribution de la réserve proposée pour 2002 et 2003 est conforme au paragraphe 6 de la décision XI/21.*

- ** Pour couvrir les dépenses additionnelles résultant des décisions des Réunions des Parties (projet d'étude sur le commerce illicite - Dec XII/10), ainsi que les travaux d'établissement des rapport d'évaluation pour 2002 du groupe de l'évaluation technique et économique, du Groupe de l'évaluation scientifique et du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement, le secrétariat propose d'utiliser sur deux ans (2002 et 2003) le solde non dépensé pour l'an 2000, sans demander de contributions additionnelles des Parties au Protocole de Montréal.
- *** *Les contributions des Parties pour 2003* tiennent compte du paragraphe 6 de la décision XI/21.

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES PROJETS DE BUDGET POUR 2002 ET 2003 DU
FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROTOCOLE DE MONTREAL
RELATIF A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

Généralités

- Tous les montants indiqués sont en dollars des Etats-Unis.
- Le taux d'inflation retenu est de 5%.

Poste budgétaire

Observations

1101-1105

Les Parties ont décidé que, dans l'avenir, les propositions de création et de classement de tous les postes devront leur être présentées pour examen et approbation avant d'être traitées au sein du système des Nations Unies.

Il n'y a pas de propositions de création et de classement de postes pour 2002 et 2003.

1101 à 1104 – Pour les projets de budget pour 2002 et 2003, le coût des administrateurs a été calculé sur la base du barème des traitements de l'ONU applicable au lieu d'affectation considéré (Nairobi). Le solde inutilisé des engagements de dépenses est normalement reversé au Fonds d'affectation spéciale.

Le poste de la rubrique 1105 est toujours financé à partir du prélèvement de 13 % pour frais généraux sur les dépenses réelles au titre du Fonds d'affectation spéciale.

1106

Prévu pour trois ans, le financement par le Gouvernement néerlandais d'un poste d'administrateur auxiliaire au titre du poste d'administrateur de programme (Informaticien), qui avait été approuvé par la huitième Réunion des Parties, a pris fin le 12 juillet 2001.

Etant donné que le secrétariat requiert toujours les services d'un administrateur pour analyser les données se rapportant aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et gérer les activités du secrétariat en matière d'informatique et de publications, ce poste a été présenté au PNUE pour régularisation. Le recrutement d'un administrateur pour pourvoir ce poste est en cours. Un financement pour 2002 et 2003 est prévu au budget.

1201

Les fonds prévus au titre de cette rubrique peuvent être transférés à la rubrique 1100 pour la création de postes d'administrateurs engagés pour une période de courte durée, le cas échéant. Des crédits sont prévus à cette rubrique pour répondre à la demande du Groupe de l'évaluation technique et économique visant à créer un fonds pour imprévus d'un montant de 125 000 dollars qui ne serait utilisé qu'en cas de besoin et ce avec l'approbation du Groupe de l'évaluation technique et économique et du secrétariat de l'ozone.

1301 à 1307

Pour 2002 et 2003, une augmentation de 5 % est prévue pour ces postes d'agents de services généraux.

1320

En raison de la taille du secrétariat (6 administrateurs et 9 agents des services généraux), une augmentation de 30 % est prévue pour la rubrique assistance temporaire afin d'aider le secrétariat à s'acquitter des travaux supplémentaires découlant des décisions des Réunions des Parties.

- 1321-1326 Les fonds prévus peuvent être transférés des rubriques relatives aux services de conférence (1321-1326), si ces services sont confiés à des consultants ou à des bureaux de consultants. Le coût total de l'organisation des réunions ne devrait cependant pas dépasser le montant prévu au budget.
- Le coût des services de conférence a été calculé sur la base des prévisions ci-après :
- a) 1321 : Une réunion du Groupe de travail à composition non limitée se tiendra en 2002 comme en 2003 à Nairobi dans les six langues officielles de l'ONU.
 - b) 1322 : La réunion préparatoire et la Réunion des Parties se tiendront à Nairobi ces deux années, dans les six langues. Si ces réunions ne se tiennent pas à Nairobi, les dépenses supplémentaires seront prises en charge par le pays hôte.
 - c) 1323 : Des fonds supplémentaires ont été alloués au Groupe de l'évaluation technique et économique en 2002 pour couvrir le coût des réunions supplémentaires liées à l'établissement des rapports d'évaluation pour 2002, ainsi que les frais de communication et autres dépenses afférentes aux travaux des membres du Groupe venant de pays en développement et de pays à économie en transition.
 - d) 1324 : Deux réunions du Bureau sont prévues chaque année pour 2002 et pour 2003, parallèlement à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et à la Réunion des Parties.
 - e) 1325 : Deux réunions du Comité d'application sont prévues chaque année pour 2002 et 2003, en marge de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et de la Réunion des Parties (anglais seulement).
 - f) 1326 : Une réunion informelle de consultation sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour l'exercice triennal 2002-2005, dont on présume qu'elle se tiendra à Nairobi, est prévue en 2002.
- 1601 Le secrétariat appuie les activités de constitution de réseaux d'ActionOzone en assistant à certaines de ses réunions. Une augmentation des crédits de 15 % est proposée pour couvrir les frais de voyage additionnels des administrateurs dans le cadre des activités de promotion du Protocole de Montréal.
- 3301 Sur la base de la décision XI/17 et étant donné que les groupes d'évaluation doivent préparer leurs rapports en 2002, on prévoit une augmentation du nombre des réunions des groupes d'évaluation. Le budget frais de voyage pour 2002 tient compte des besoins du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique et son Comité des choix techniques.
- 3302 & 3303 Cette rubrique comprend l'assistance aux participants aux Réunions des Parties et aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée, étant entendu que le montant alloué couvre les frais de voyage d'un seul représentant par Partie au tarif économique le plus approprié et le

versement de l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.

Les frais moyens de participation de représentants de ces Parties sont évalués à 5 000 dollars par participant.

- 3304 Les frais de participation aux deux réunions du Bureau qui se tiennent chaque année ont été calculés sur la base de quatre participants par réunion en provenance de pays en développement ou de pays à économie en transition.
- 3305 Les frais de participation aux deux réunions du Comité d'application qui se tiennent chaque année ont été calculés sur la base de huit participants par réunion en provenance de pays en développement ou de pays à économie en transition. Des crédits sont également prévus pour les frais de voyage du Président du Comité d'application en provenance d'un pays en développement pour lui permettre d'assister à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
- 3306 Des crédits ont été inscrits pour financer la participation de 25 personnes provenant de pays en développement et de pays à économie en transition aux consultations dans le cadre de l'établissement du rapport sur la conduite d'une étude relative à la surveillance du commerce international et à la prévention du commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone et de mélanges et produits contenant de telles substances (Décision XII/10 paragraphe 1).
- 4100, 4300, 5100 Il a été tenu compte d'un taux d'inflation de 5 % pour les rubriques matériel consommable, location de bureaux et entretien du matériel pour les années 2002 et 2003.
- 4200 Le secrétariat développe sans cesse ses systèmes de traitement électronique des données pour que les Parties puissent accéder à la documentation relative au Protocole et à la Convention par voie électronique. Il faut pour cela moderniser le matériel informatique, installer les périphériques nécessaires et acheter les licences pour l'emploi des logiciels. Des crédits minimes sont prévus pour permettre au secrétariat de moderniser chaque année une partie de son matériel.
- 4300 Les crédits prévus pour 2002 et 2003 tiennent compte des dépenses réelles pour 2001.
- 5202 Une augmentation de 20 % est prévue pour cette rubrique compte tenu de la publication des rapports d'évaluation 2002.
- 5203 Les crédits au titre des documents d'information sur le Protocole ont été réduits de 50 % étant donné que le secrétariat a déjà commandé des affiches et des exemplaires des supplémentaires du Manuel, qui pourront être utilisés pendant les années à venir.
- 5301 Le secrétariat continue à encourager l'utilisation du courrier électronique dans un souci d'économie. Les dépenses pour cette rubrique se sont élevées à 30 850 dollars pour 2000, soit une économie de 50 263 dollars. En conséquence, le montant des crédits au titre de la rubrique 5301 a été fixé à

- 40 000 dollars pour 2002 et à 35 000 dollars pour 2003.
- 5302 Une augmentation des crédits de 20 % est prévue pour la rubrique formation, les Parties ayant préconisé d'étudier les possibilités de formation extérieure du personnel, qui pourraient à présent se présenter étant donné les changements récemment adoptés par le Service de la gestion des ressources humaines.
- 5304 Le secrétariat de l'ozone recherchera le concours de l'industrie et du secteur commercial pour la célébration de la Journée internationale de l'ozone en 2002 et en 2003, afin d'en réduire le coût pour le Fonds d'affectation spéciale.
- 5401 Etant donné que les frais seront partagés en 2002 avec le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, le budget proposé s'élève à 9 000 dollars pour 2002 et à 14 000 dollars pour 2003.
